**S.03.02 - Éléments de hors bilan - Liste des garanties illimitées reçues - Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.6.0**

**Observations générales:**

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux entreprises individuelles.

En ce qui concerne la valeur Solvabilité II, les instructions définissent les éléments à déclarer dans une perspective de comptabilisation. Les principes de valorisation sont énoncés dans la directive 2009/138/CE, le règlement délégué (UE) 2015/35 et les normes techniques et orientations Solvabilité II.

On entend par «garantie illimitée» une garantie d'un montant illimité, qu'elle soit à échéance fixe ou indéterminée.

Les garanties listées dans le présent modèle ne sont pas déclarées sous S.03.01.

| | **ÉLÉMENT À DÉCLARER** | **INSTRUCTIONS** |
|---|---|---|
| C0010 | Code de la garantie | Indiquer le code de la garantie reçue. Ce numéro, attribué par l'entreprise, doit être unique et rester constant dans le temps. Il ne peut pas être réutilisé pour d'autres garanties. |
| C0020 | Nom du fournisseur de la garantie | Indiquer le nom du fournisseur de la garantie. |
| C0030 | Code d'identification du fournisseur de la garantie | Indiquer le code d'identification du fournisseur de la garantie en utilisant l'identifiant d'entité juridique (LEI) s'il existe.<br><br>S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément. |
| C0040 | Type de code d'identification du fournisseur de la garantie | Identifier le code utilisé pour le «code d'identification du fournisseur de la garantie». Choisir impérativement l'une des options suivantes:<br>1 - LEI<br>9 - Aucun |
| C0050 | Fournisseur de la garantie appartenant au même groupe | Indiquer si le fournisseur de la garantie appartient au même groupe que l'entreprise. Choisir impérativement l'une des options suivantes:<br>1 - Appartient au même groupe<br>2 - N'appartient pas au même groupe |
| C0060 | Événement(s) déclencheur(s) de la garantie | Identifier l'événement déclencheur. Choisir impérativement l'une des options suivantes:<br>1 - Faillite, événement de crédit ISDA (International Swaps and Derivatives Association)<br>2 - Dégradation de la note attribuée par une agence de notation<br>3 - Chute du capital de solvabilité requis (SCR) au-dessous d'un certain seuil, mais supérieur à 100 %<br>4 - Chute du MCR au-dessous d'un certain seuil, mais supérieur à 100 %<br>5 - Non-respect du SCR<br>6 - Non-respect du MCR<br>7 - Non-paiement d'une obligation contractuelle<br>8 - Fraude<br>9 - Non-respect d'une obligation contractuelle liée à la cession d'actifs<br>10 - Non-respect d'une obligation contractuelle liée à l'acquisition d'actifs<br>0 - Autre |
| C0070 | Événement déclencheur spécifique | Décrire l'événement déclencheur si l'entreprise a sélectionné «0 - Autre» pour C0060 «Événement(s) déclencheur(s) de la garantie». |
| C0080 | Date de prise d'effet de la garantie | Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de prise d'effet de la couverture du contrat. |

| | | |
|---|---|---|
| C0090 | Fonds propres auxiliaires | Indiquer si la garantie est classée dans les fonds propres auxiliaires et est déclarée au titre des éléments suivants de S.23.01:<br>– les lettres de crédit et les garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE (C0010/R0340);<br>– les lettres de crédit et les garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE (C0010/R0350).<br><br>Choisir impérativement l'une des options suivantes:<br>1 - Classement dans les fonds propres auxiliaires<br>2 - Pas de classement dans les fonds propres auxiliaires |